



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2022/2023

PROCES-VERBAL N°21

Réunion du mardi 03 janvier 2023

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

CHATENAY-MALABRY – STADE DES BRUYERES N°2 – NNI 920190202

Cette installation sportive n'était pas classée.

Installation visitée par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 09/09/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 09/09/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Attestation Administrative de Capacité ;
- Tests in situ du 01/01/2023 ;
- Rapport de visite du 09/09/2022 ;

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau A8 SYN jusqu'au 03/01/2033.

COLOMBES – STADE YVES DU MANOIR A8 N°1 – NNI 920250109

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FOOTBALL A8 signée par le propriétaire le 16/11/2022.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 16/11/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Test in situ du 28/10/2022
- Rapport de visite du 10/11/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau FOOT A8 SYN jusqu'au 03/01/2033.

COLOMBES – STADE YVES DU MANOIR A8 N°2 – NNI 920250111

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau FOOTBALL A8 signée par le propriétaire le 16/11/2022.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 16/11/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Test in situ du 28/10/2022
- Rapport de visite du 10/11/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau FOOT A8 SYN jusqu'au 03/01/2033.

COLOMBES – STADE YVES DU MANOIR A8 N°3 – NNI 920250112

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau FOOTBALL A8 signée par le propriétaire le 16/11/2022.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 16/11/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Test in situ du 28/10/2022
- Rapport de visite du 10/11/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau FOOT A8 SYN jusqu'au 03/01/2033.

COLOMBES – STADE YVES DU MANOIR A8 N°4 – NNI 920250113

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau FOOTBALL A8 signée par le propriétaire le 16/11/2022.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 16/11/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Test in situ du 28/10/2022
- Rapport de visite du 10/11/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau FOOT A8 SYN jusqu'au 03/01/2033.

1.2. Confirmations de niveau de classement

AUVERS SUR OISE – STADE STEPHANE DIAGANA – NNI 950390101

Cette installation sportive est classée en Niveau T5 jusqu'au 17/08/2025.

Installation visitée par M. FEBVAY et M. DA MATA, membres de la C.D.T.I.S. du District du Val d'Oise, le 08/12/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 08/12/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Attestation Administrative de Capacité
- Rapport de visite du 08/12/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T5 jusqu'au 03/01/2033.

GENNEVILLIERS – STADE LILIAN THURAM – NNI 920360401

Cette installation sportive est classée en Niveau T5 jusqu'au 01/07/2021.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 23/12/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 23/12/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Tests in situ
- Attestation Administrative de Capacité

- Rapport de visite du 23/12/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T5 SYN jusqu'au 01/07/2031, dans l'attente de réception des tests in situ décennaux.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

CHEVREUSE – STADE OMNISPORTS 1 – NNI 781600101

Reprise de dossier.

La Commission accuse de la bonne réception de l'Attestation Administrative de Capacité et transmet à la C.F.T.I.S..

PLAISIR – STADE DES PEUPLIERS 1 – NNI 784900301

Cette installation sportive est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 02/12/2022.

Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 29/12/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 12/12/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Attestation Administrative de Capacité
- Rapport de visite du 29/12/2022

La Commission constate l'absence des tests in situ décennaux (date mise à dispo : 02/12/2012 + 10 ans).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T4 SYN jusqu'au 03/06/2023, et invite la Mairie à lui transmettre les tests in situ décennaux pour classer l'installation.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

QUINCY VOISINS – STADE JULIEN RICHARD 2 – NNI 773820102

Reprise de dossier.

La Commission accuse de la bonne réception des tests in situ et les transmet à la C.F.T.I.S. pour classement définitif.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

PLAISIR – STADE BERNARD GIROUX 2 – NNI 784900102

L'éclairage de cette installation sportive était classé E6 jusqu'au 28/09/2020.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 20/12/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 20/12/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 175 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.46.
- Facteur d'uniformité : 0.62.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/01/2025.

PLAISIR – STADE DES PEUPLIERS 1 – NNI 784900301

L'éclairage de cette installation sportive était classé E6 jusqu'au 13/06/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 20/12/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 20/12/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 90 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.46.
- Facteur d'uniformité : 0.68.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 03/01/2025.

NEAUPHLE LE CHATEAU - STADE MICHEL LORIEUX 2- NNI 784420102

L'éclairage de cette installation sportive était classé E6 jusqu'au 07/05/2017.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 17/11/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 17/11/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 184 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40.
- Facteur d'uniformité : 0.66.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/01/2025.

VILLENNES SUR SEINE – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 786720102

L'éclairage de cette installation sportive était classé E6 jusqu'au 08/10/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 05/11/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 17/11/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 183 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.45.
- Facteur d'uniformité : 0.62.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/01/2025.

POISSY – STADE LEO LAGRANGE 2 – NNI 784980102

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 26/12/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 13/12/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 176 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.23.
- Facteur d'uniformité : 0.40.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 03/01/2025.

MANTES LA JOLIE – STADE JEAN PAUL DAVID 2 – NNI 783610102

Reprise de dossier.

Après étude des caractéristiques de cet éclairage.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 20/12/2026.

VERSAILLES – STADE PORCHEFONTAINE 4 – NNI 786460204

L'éclairage de cette installation sportive était classé E4 jusqu'au 16/12/2022.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 21/12/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 21/12/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 382 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.59.
- Facteur d'uniformité : 0.75.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 16/12/2023.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

4. DIVERS